

# PAYEZ MOINS CHER VOTRE ÉNERGIE !

Grâce aux offres négociées par votre bailleur

Offres disponibles du 1<sup>er</sup> octobre au 30 novembre 2019



GAZ ET ÉLEC  
JUSQU'À

**-17%**<sup>(1)</sup>

[www.hlmgrandest-energie.com](http://www.hlmgrandest-energie.com)

03 27 23 48 73<sup>(2)</sup>



**Hlm Grand Est Énergie**  
Achat groupé Gaz & Électricité 2019



Des questions ? Écrivez-nous : [achatgroupe@placedesenergies.com](mailto:achatgroupe@placedesenergies.com)

<sup>(1)</sup> Par rapport aux tarifs réglementés par l'État et d'EDF et d'ENGIE(Ex-GDF). Les remises ne s'appliquent pas aux prix de l'abonnement, ni aux différentes taxes. Les remises négociées sont valables 1 an<sup>(2)</sup> Numéro non surtaxé. Du mardi au vendredi de 10H à 13H et de 14H à 18H30 et le samedi 10H à 12H et 13H30 à 16H

# Les offres d'électricité



## -17%<sup>(2)</sup>

sur le prix du kWh hors taxes par rapport aux tarifs réglementés par l'État d'EDF et d'ENGIE (Ex-GDF).<sup>(1)</sup>

- Électricité 100% verte.
- Service client par téléphone basé en France.
- Remise valable 1 an.



## -15%<sup>(2)</sup>

sur le prix du kWh hors taxes par rapport aux tarifs réglementés par l'État d'EDF et d'ENGIE (Ex-GDF).<sup>(1)</sup>

- Électricité conventionnelle.
- Service client par téléphone basé en France.
- Remise valable 1 an.

## Offre Régies/ELD :



## -10%<sup>(2)</sup>

sur le prix du kWh hors taxes par rapport aux tarifs réglementés par l'État d'EDF et d'ENGIE (Ex-GDF).<sup>(1)</sup>

- Électricité conventionnelle.
- Service client par téléphone basé en France.
- Remise valable 1 an.

# L'offre de gaz naturel



## -14%<sup>(2)</sup>

sur le prix du kWh hors taxes par rapport aux tarifs réglementés par l'État d'EDF et d'ENGIE (Ex-GDF).<sup>(1)</sup>

- Gaz naturel conventionnel.
- Service client par téléphone basé en France.
- Remise valable 1 an.

<sup>(1)</sup> Les remises ne s'appliquent pas aux prix de l'abonnement, ni aux différentes taxes.

<sup>(2)</sup> **La remise négociée est valable 1 an.** Le fournisseur s'engage à contacter les clients 3 mois avant la fin de son offre d'achat groupé afin de leur proposer l'offre la plus intéressante du moment.

L'offre proposée par Eni est exclusivement réservée aux clients raccordés via GRDF. Elle est **sans engagement** de la part du client. Ce dernier est **libre de changer de fournisseur à tout moment.**

## Le saviez-vous ?

Avec le chèque énergie, l'État peut vous aider à payer votre facture d'énergie.

### Solidaire

Le chèque énergie est attribué sous conditions de ressources.

### Simple

Il est envoyé une fois par an au domicile du bénéficiaire

### Juste

Le chèque énergie permet de payer des factures pour tout type d'énergie.

Pour plus d'informations et savoir si vous pouvez en bénéficier, rendez-vous sur le site : [chequeenergie.gouv.fr](https://chequeenergie.gouv.fr)

## Les avantages de l'opération



Le changement de fournisseur est gratuit.



Il n'y a pas d'engagement sur les contrats d'énergie pour les particuliers. Vous pouvez changer de fournisseur autant de fois que vous le voulez. Vous pouvez également retourner aux tarifs réglementés si vous le souhaitez.



Vous convenez avec votre nouveau fournisseur d'une date de changement. La résiliation de votre ancien contrat est automatique à la date de prise d'effet de votre nouveau contrat.



Changer de fournisseur, c'est simple. Il suffit d'avoir une facture pour connaître vos numéros de compteurs, et de faire un relevé de votre consommation. Il n'y aura pas d'intervention technique.



Jusqu'à la date de changement, votre fournisseur actuel continue à vous fournir en énergie. Il n'y aura pas de coupure de courant.

# Comment souscrire aux offres ?

1

Rendez-vous sur le site  
**www.hlmgrandest-energie.com**  
ou appelez le **03 27 23 48 73<sup>(2)</sup>**

2

Remplissez le formulaire  
afin d'être rappelé(e) par  
un courtier en énergie

3

Ce dernier vous accompagne  
par téléphone pour la  
souscription. Vous êtes libre  
d'accepter ou non l'offre.

4

Terminé ! Place des Énergies et  
le nouveau fournisseur s'occupent  
de toutes les démarches pour vous.

i

Pour changer de fournisseur,  
vous avez seulement besoin de :

- ✓ 1 facture d'énergie
- ✓ 1 RIB
- ✓ 1 relevé de compteur

## Par téléphone

Vous pouvez également souscrire par téléphone au **03 27 23 48 73<sup>(2)</sup>**

Du lundi au vendredi de 10h à 13h et de 14h à 18h30.

Le samedi de 10h à 12h et de 13h30 à 16h30.

<sup>(2)</sup> Numéro non surtaxé.

# Les questions fréquentes

## Quelles économies vais-je réaliser ?

Cela varie en fonction de vos consommations et de votre logement. En moyenne, vous réaliserez 2 mensualités d'économies par an.

## Est-ce possible de retourner chez son ancien fournisseur ?

Rien ne vous engage auprès de votre nouveau fournisseur. Vous pouvez changer d'avis et retourner chez votre ancien fournisseur gratuitement.

## Puis-je me rétracter ?

Oui, vous disposez d'un délai de 14 jours pour vous rétracter, sans avoir à vous justifier ni à payer de pénalités, et ce à compter du lendemain de la signature du contrat.

## Puis-je souscrire à vos offres si je bénéficie du chèque énergie ?

Si je bénéficie du chèque énergie, je peux souscrire aux offres proposées par Place des Énergies.

## Je viens de souscrire à votre offre. Quand est-ce que mon nouveau contrat débutera ?

Votre nouveau fournisseur prend contact avec vous pour vous transmettre la date à laquelle votre nouveau contrat débute. Dans tous les cas, elle sera au plus tard 15 jours après la confirmation de souscription.

### Pour résumer

Contrairement à ce que l'on peut penser, c'est très simple de changer de fournisseur !

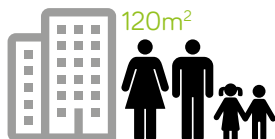
En effet, aucune perte de temps, la mise en route est simple. Aucuns frais supplémentaires ne sont à prévoir, et il n'y a pas de démarches administratives.

En plus de gagner du temps, vous gagnez de l'argent.

Place des Énergies a choisi pour vous les fournisseurs les plus compétitifs du marché, pouvant vous apporter, grâce à l'achat groupé, des conditions supplémentaires.

# Économies potentielles

## 1. Logement tout à l'électricité.



Reims

Budget annuel de 2000€



Économies de 149€/an<sup>(1)</sup>



## 2. Logement chauffé au gaz + équipements électriques.



Strasbourg

Budget annuel de 1150€



Économies de 115€/an<sup>(1)</sup>



## 3. Logement chauffé collectivement + équipements électriques.



Metz

Budget annuel de 860€



Économies de 64€/an<sup>(1)</sup>



(1) Les 3 exemples sont des estimations. Ces dernières sont données à titre indicatif sans valeur contractuelle. Elles ne constituent en aucun cas un engagement de Place des Énergies. Les économies potentielles varient selon votre consommation

## 4. Bon à savoir : Zoom sur votre facture d'énergie.

### ⚡ Consommation :

part **variable** d'une facture.

### 🏠 Abonnement :

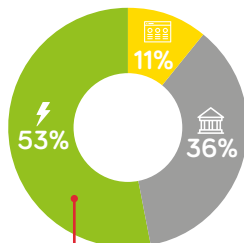
part **fixe** d'une facture.

### 🏛 Taxes et contributions

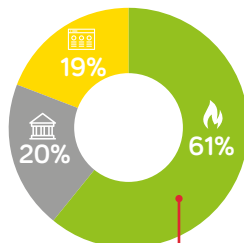
(TVA incluse) :

elles sont **communes à tous les fournisseurs.**

### ÉLECTRICITÉ



### GAZ



Les remises négociées s'appliquent sur cette partie

# Compteurs : mode d'emploi

## Qui relève les compteurs ?

La relève des compteurs est assurée par ENEDIS et GRDF. Quel que soit le fournisseur choisi. Le gestionnaire de réseaux se doit de dépanner tous les clients, sous le même délai et les mêmes tarifs quel que soit le fournisseur attiré.

## Qu'est-ce qu'un index ?

Un index représente le nombre affiché sur le compteur de gaz ou d'électricité. S'il est relevé par un agent du gestionnaire de réseau, il est nommé « réel », il peut également être estimé, c'est-à-dire calculé sur les précédentes relèves ou par auto relève (vous relevez vous-même vos index).

Quel que soit le fournisseur, un technicien relève le compteur deux fois par an.

## Relève et dépannage

Le relevé des compteurs est toujours assuré par les gestionnaires de réseau, à savoir ENEDIS et GRDF.

Tous les 6 mois, la consommation est estimée. Tous les fournisseurs sont dans l'obligation de proposer la relève afin de facturer au plus proche de la consommation réelle.

## Pas d'accord avec un index réel ou estimé ?

Pour cela, le locataire contacte directement le fournisseur d'énergie afin de faire part de ses relèves de compteurs et d'être facturé selon sa consommation.